

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

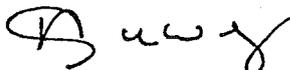
UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française (1) Libre confessionnel
 (1) Provincial et communal (1) Libre non confessionnel

24/05/02

Identité du responsable pour le réseau : (2) J. STEENJELS Date et signature (2) :

P.O. 

Martine DUWEZ
Directrice

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

INFORMATIQUE : REALISATION D'UN SITE INTERNET

CODE DE L'U.F. (3)	753431 U32 E2.	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	710
--------------------	----------------	----------------------------------	-----

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
du degré : (1) inférieur (1) supérieur

(1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur	(1)
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input checked="" type="checkbox"/>	Economique	<input checked="" type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>
Maritime	<input type="checkbox"/>	Maritime	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

12.06.2002

Signature du Président du Conseil supérieur :



6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non
7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page (2)
8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page (2)
9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page (2)
10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page (2)

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : (3)	753431032E2.	Code du domaine de formation : (4)	710
------------------------------------	--------------	------------------------------------	-----

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination du (des) cours</u>	(2)	<u>Classement du(des) cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
		(2) (5)	(2) (6)	(2)
Création d'un site : laboratoire		CT	S	64
2. <u>Part d'autonomie</u>		XXXXXXXX	P	16
			Total des périodes	80

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

meant


Amélie Winhe
Zolololol.b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :



02 JUIL. 2002

Date :

Signature : A. COLLINET
ADM. PEDAG.

- (2) A compléter
 (3) Réserve à l'administration
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
 (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
 (6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)
 D 8 BIS/UF : au 01.03.98

ANNEXE 1

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

REALISATION D'UN SITE INTERNET

1. FINALITES GENERALES.

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins de demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2. FINALITES PARTICULIERES.

L'unité de formation doit permettre

- de développer des attitudes critiques vis à vis des technologies de l'information et de la communication,
- de prendre conscience des compétences à développer pour répondre d'une manière appropriée, à l'évolution des techniques et des références du public,
- de générer, d'organiser et de présenter des documents dans le cadre de la création d'un site Web,
- de développer un « souci qualité » dans le cadre de la production personnelle.

ANNEXE 2

CAPACITES PREALABLES REQUISES DE L'UNITE DE FORMATION

REALISATION D'UN SITE INTERNET.

2.1. Capacités.

L'étudiant sera capable :

- ♦ à partir d'un projet personnel ou imposé par le chargé de cours, qui concerne un organisme public, une association ou un indépendant:
- ♦ de réaliser et de présenter un story-board « version papier » de ce projet, qui comportera au minimum 4 vues et qui mettra en œuvre des techniques élémentaires de communication suivant l'objectif poursuivi et le public cible,
- ♦ à partir d'un projet prédéfini et d'objectifs clairement exprimés dans un cahier des charges,
 - ♦ d'acquérir ou de réaliser une image et de la transformer, en utilisant le format approprié pour un logiciel de dessin, un logiciel multimédia ou pour un document Web ;
 - ♦ d'acquérir une séquence et de la transformer, en utilisant le format approprié pour un logiciel multimédia ou pour un document Web ;
 - ♦ d'acquérir un fichier son et de le transformer, en utilisant le format approprié pour un logiciel multimédia ou pour un document Web ;
 - ♦ de justifier ses choix techniques et esthétiques.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu.

Attestation de réussite de l'unité de formation « *Webmaster : communication* »

ET

Attestation de réussite de l'unité de formation « *Informatique – Initiation aux techniques multimédia* »

ANNEXE 3

CONSTITUTION DES GROUPES ET REGROUPEMENTS DE L'UNITE DE FORMATION

REALISATION D'UN SITE INTERNET.

Il est conseillé de réserver un poste par étudiant et d'adapter le nombre d'étudiants par groupe aux performances de l'infrastructure en le limitant toutefois à quinze unités maximum.

Le matériel devra respecter les recommandations liées aux logiciels utilisés et permettre la mise en œuvre des points du programme.

ANNEXE 4**PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION****REALISATION D'UN SITE INTERNET.****Pour la construction et la structuration d'un site :**

Face au matériel et au logiciel adéquats, à partir d'un cahier des charges technique imposé, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'élaborer un plan de site :
 - de déterminer les services nécessaires constituant le site (Mail, WEB, forum,...),
 - de concevoir des menus de navigation conviviaux,
 - d'intégrer dans sa réflexion les matériel(s) et logiciel(s) disponibles et le public visé,
 - de calculer le temps d'accès à l'information et évaluer les temps de chargements,
 - de calculer la taille du site;
- ◆ d'identifier les types d'échanges avec l'utilisateur et préciser les techniques (Javascript, CGI,...) à mettre en œuvre;
- ◆ de trouver un serveur permettant l'hébergement d'un site;
- ◆ d'obtenir une adresse U.R.L.;
- ◆ de mettre à jour un site à distance;
- ◆ d'évaluer la fréquentation d'un site;
- ◆ de recourir à bon escient à la documentation disponible.

Pour la construction d'une page Web :

Face au matériel et au logiciel adéquats, l'étudiant sera capable :

- ◆ de créer et structurer un document en suivant les règles du langage utilisé;
- ◆ de créer et structurer des frames permettant l'affichage simultané de plusieurs documents dans une même fenêtre;
- ◆ d'insérer dans un document des médias externes;
- ◆ de créer des liens internes ou externes;
- ◆ de réaliser et d'utiliser des images réactives;
- ◆ de permettre l'accès à des structures d'informations diverses (bases de données,...) ;
- ◆ de vérifier la compatibilité de pages WEB avec différents navigateurs du marché;
- ◆ de citer les caractéristiques des différentes versions de langage de description de pages;

- ◆ d'identifier les ressources informatiques permettant la construction de pages et de sites (générateur de code, éditeur WYSIWYG, ...);
- ◆ d'expliquer la structure d'un document ainsi généré par un logiciel et d'intervenir, le cas échéant, sur le code afin de l'adapter au projet en cours ;
- ◆ de référencer un site auprès de systèmes de recherche;
- ◆ définir et utiliser des feuilles de style ;
- ◆ de transférer les pages réalisées sur un serveur (Internet ou Intranet), de vérifier l'accessibilité des différentes parties du document et si nécessaire, de remédier aux problèmes ;
- ◆ de mettre ses pages à jour à distance;
- ◆ de recourir à bon escient à la documentation disponible.

Recommandations.

1. *On encouragera le respect des règles ergonomiques, notamment au niveau de la lecture à l'écran et de la navigation.*
2. *On veillera à soigner l'esthétique des pages produites.*
3. *On veillera à l'orthographe des textes publiés.*
4. *Tout au long de l'UF, on privilégiera l'utilisation des CSS.*

ANNEXE 5

CAPACITES TERMINALES DE L'UNITE DE FORMATION

REALISATION D'UN SITE INTERNET.

Pour atteindre le seuil de réussite,

sur base d'un cahier des charges technique imposé, l'étudiant sera capable

- de réaliser un site reprenant des éléments donnés (entre autres tableau, frames, liens internes et externes, image et image réactive, barre de navigation, ...)
- de justifier ses choix techniques et/ou esthétiques
- de transférer avec succès, ce site sur un serveur.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera notamment tenu compte :

- de la cohérence et de la pertinence du code,
- de la qualité technique de la réalisation,
- de la pertinence des justifications fournies,
- du degré d'autonomie atteint.

ANNEXE 6

CHARGE DE COURS DE L'UNITE DE FORMATION

REALISATION D'UN SITE INTERNET .

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier d'une expérience professionnelle actualisée dans le domaine de la conception et de la réalisation de sites Internet.